

Séminaire Paris au Moyen Âge [7] du 28 mai 2021 : « Des rois citadins ? »

Lien vers la séance enregistrée

https://pantheon.sorbonne.zoom.us/rec/share/HhXkGwTTv1ZCMMxbD5NkGSGvCpuMee_SQuaH9DRiXMrq-aPejXXRsCoEP6OiYyAk.vFHB3Y2wjQEDlq51

(Code secret: y0=94oHR)

Murielle Gaude-Ferragu, « Les dévotions d'un 'roi parisien' : Charles V (1364-1380) »

Murielle Gaude-Ferragu est maîtresse de conférences-HDR à l'université de Paris-13 Sorbonne-Paris-Nord. Ses travaux concernent le pouvoir et ses représentations, notamment les pompes funèbres des princes et la cour. Elle a soutenu sa thèse en 2001 (*D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, 2005). En 2014, elle a publié *La Reine Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*. Elle a co-dirigé plusieurs ouvrages collectifs, par exemple avec Bruno Laurioux et Jacques Paviot sur *La cour du prince. Cour de France, cours d'Europe (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 2011 ou avec Cécile Vincent-Cassy *La dame de cœur. Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir en Europe (XIV^e-XVII^e siècle)*, Rennes, 2016.

Les dévotions de Charles V sont connues par son testament. Elles ont un fort ancrage francilien. Dans ce cas, il s'agit d'étudier les spécificités de la mise en scène de sa mort par rapport aux testaments de ses prédécesseurs, avec la mise en place d'un *exemplum* mortuaire pour une mort édifiante. L'*exemplum* a été repris par ses historiographes, notamment Christine de Pizan. C'est une véritable mise en scène littéraire de sa mort pour donner un modèle de mort royale. Peut-être conçu par Pierre d'Orgemont ou Bureau de la Rivière, le texte est conservé à la BNF.

Le roi est mort en roi très chrétien. Sa mort est une bonne mort. Le testament a été rédigé en 1374, avec ajout d'un codicille en 1379. La mort a été publique. De son lit simple, il s'est fait déposer sur un lit d'apparat et a fait demander les trois corps de la société civile (grands prélats, barons et échevins). Après sa mort, ses exécuteurs testamentaires enracinent le roi dans le territoire.

Roi testamentaire

Le premier testament date de 1374, avec un codicille ajouté en 1379. Il contient des dispositions sur son trésor, ainsi que des legs pieux et charitables. Le temps testamentaire s'inscrit dans un programme politique. Il a en même temps promulgué une série d'ordonnances de régence en 1374-1375. Le testament (oct. 1374) entre dans le même dispositif politique et successoral. Il s'agit d'assurer le salut du royaume et le salut du roi.

Les sources testamentaires montrent des préoccupations dynastiques. Les legs sont ritualisés, perpétués de génération en génération, avec des legs parisiens obligatoires. Le rédacteur du testament a souvent sous les yeux ceux des prédécesseurs. La transmission du trésor est identique dans le testament de Charles VI. Le scribe est peut-être le même. Les modèles testamentaires circulaient. Les sanctuaires bénéficiaires sont repris dans les testaments des rois, mais aussi des reines. Les confesseurs et aumôniers conseillaient les testateurs. Charles V nomma son confesseur comme exécuteur testamentaire. Ce sont des médiateurs spirituels.

Le roi consacra 85 000 F. à son budget funéraire, partagé entre legs charitables et legs pieux. C'est un des seuls rois Valois qui choisit une dispersion corporelle. La politique funéraire a été mûrement réfléchi et apparaît de grande ampleur. Dès 1362, il a fait une demande du droit de sépulture à Saint-Denis quand il était Dauphin. Il commande des gisants dès 1364 pour ses grands-parents et son père. C'est le premier roi à faire réaliser ses effigies funéraires de corps, de cœur et d'entrailles de son vivant. Le gisant a été commandé à André Beauneveu. En 1367, le tombeau de cœur est réalisé par Jean de Liège. Son épouse, Jeanne de Bourbon, a son gisant d'entrailles à Saint-Denis. Le gisant de corps, dont la tête est conservée, a également été réalisé par Jean de Liège.

Les dons charitables sont liés aux funérailles (corps / cœur / entrailles). Ils sont traditionnels, avec une mémoire ludovicienne pour l'Hôtel-Dieu de Paris, de Pontoise ou celui de Rouen. Des legs identiques se trouvaient dans les testaments de ses grands-parents. Les collègues de Navarre, Sorbonne ou encore de Maître-Gervais ont également une grande importance.

Les legs pieux à Paris concernent la cathédrale, Saint-Germain l'Auxerrois, les Chartreux, les ordres mendiants, ou encore la Sainte-Chapelle. Les legs franciliens du roi sont ceux de ses prédécesseurs, notamment pour les cisterciennes et cisterciens de Maubuisson et de Royaumont. Les spécificités sont liées à sa dévotion pour les Célestins (Paris, Limay), la Sainte-Chapelle du Vivier en Brie. Apparaissent également quelques sanctuaires pèlerins : Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, Sainte-Catherine du Mont à Rouen. Il y a la volonté du roi d'investir une série d'églises cathédrales.

Le roi pèlerin

On y trouve peu de pèlerinages lointains, mais une concentration sur les sanctuaires des fleurs de lys, comme la cathédrale de Chartres. La mobilité royale est très variable. Charles V est un roi parisien, dont 75 % des séjours se concentrent entre Paris et Vincennes.

Un roi cérémoniel

Il y a des cérémonies annuelles et des cérémonies extraordinaires à la Sainte-Chapelle de Paris, liées à l'ostension royale. La Sainte-Chapelle est une chapelle palatine (voir à ce propos les travaux de Meredith Cohen). Charles V semble avoir pratiqué de nombreuses fois l'ostension du Vendredi saint.

L'ostension est inscrite dans un programme de communication. Le roi systématise cette ostension. Elle est inscrite dans la geste de ses « saints devanciers », saint Louis et saint Charlemagne. L'image du saint roi officiant est exploitée par Charles V. Les images montrant ostension de saint Louis datent du XIV^e siècle. Les représentations de saint Louis datent toutes de Charles V. Les *Grandes chroniques de France* mettent en avant la geste royale avec l'ostension de Charlemagne.